

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2356

26 septembre 2008

SOMMAIRE

Access International Advisors (Luxembourg) S.A.	113076	Matrix Austria Holdings One Sàrl	113043
Access Management Luxembourg	113076	MEIF II Swiss Holdings S.à r.l.	113048
Africa Endelea	113079	Mondi Investments	113049
AMS Investissements S.A.	113088	Mondi Packaging Europe	113049
A.R.T. & Partners Luxembourg S.A.	113046	Mondi Services	113048
Banque du Gothard (Luxembourg) S.A.	113046	Mondi Technology Investments S.A.	113048
Borletti Group	113042	Montauk S.à r.l.	113050
Brasserie L'Empire S. à r.l.	113086	Montauk S.à r.l.	113047
British Blu Holding S.A.	113048	Neolite Holding S.A.	113057
BSI Luxembourg S.A.	113046	Netmed International S.A.	113045
Capita Plus Bond S.A.	113047	North Africa Consumer Goods S.à r.l. ..	113052
Coach & Win	113047	Parcolog S.à r.l.	113069
Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A.	113042	PARTS HOLDINGS S.à r.l. & Cie S.C.A.	113088
Comprehensive Holdings Corporation S.A.	113059	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.	113046
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	113060	PharmaTech Services (Luxembourg) S.A.	113046
D.S. Lux S.A.	113086	Power Investments International II S.à r.l.	113054
ESS	113045	Prestige Automobile Luxembourg S.A. ..	113044
Euro Boat Leisure S.A.	113056	Ramey S.à r.l.	113064
FB Energy Trading S.à r.l.	113051	Repco 23 S.A.	113045
Financial Overseas Investment	113051	R & M Investments S.A.	113059
Glencoy Overseas Investment S.A.	113045	Sapphire Lyon 2 S.à r.l.	113075
Héritiers Jules Gales S.A.	113044	Secapital S.à r.l.	113052
iadvisors Luxembourg S.A.	113046	Sobrass Participations	113042
IGEFI Holdings S.à r.l.	113082	SSF International S.à r.l.	113066
Intercity Development S.A.	113051	Technoconsult2 S.A.	113061
IPConcept Fund Management S.A.	113043	UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l.	113057
Iside S.A.	113049	VA No1 Finco S.à r.l.	113054
Jerto Investments S.à r.l.	113050	Vulcalux Holding S.A.	113050
Karitoe Participations Sàrl	113044	Wanchaï Europe S.A.	113044
Lemar S.A.	113049	Worldselect	113047
Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	113043	WSB 2 Grundstück S.A.	113069

Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.191.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 1^{er} juillet 2008

Résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116296/9120/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.572.

—
Extrait du procès-verbal du conseil tenu le 1^{er} juillet 2008

Décision de l'associé commandité en date du 1^{er} juillet 2008:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle 18, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg. Suite à un changement d'adresse, le siège social de l'associé commandité gérant, la société Borletti Group Management S.A., est désormais 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116293/9120/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.410.

—
Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOBRASS PARTICIPATIONS s. à r.l. qui s'est tenue à Bascharage en date du 4 juillet 2008, que:

- Monsieur Georges M. LENTZ jr. est nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009 statuant sur l'exercice 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 juillet 2008.

Georges M. LENTZ jr.

Gérant

Référence de publication: 2008117062/2419/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

IPConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 82.183.

Änderung im Verwaltungsrat der IPC (B 82183) 03.09.2008

wir überreichen Ihnen zum Zwecke der Eintragung ins Handelsregister und zur Veröffentlichung im Memorial ein Eintragungsformular zu Änderungen des Verwaltungsrates der IPConcept Fund Management S.A.

Veröffentlichung:

Das Mitglied des Verwaltungsrates der IPConcept Fund Management S.A., Herr Franz Schulz, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, hat auf eigenen Wunsch mit Wirkung vom 27. Juni 2008 sein Mandat niedergelegt.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

K.-P.Bräuer / E. Spurk

Référence de publication: 2008117160/1460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., précédemment domiciliée à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transféré son siège social avec effet au 16 juin 2008 à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Tanja * Structuring

Signature

Alain Delobbe

Head of Product Management

Référence de publication: 2008116403/4287/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Matrix Austria Holdings One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.980.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 2 juin 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Madame Adriana DE ALCANTARA de sa fonction de Gérant A et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant A

Référence de publication: 2008117586/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Héritiers Jules Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 47, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 52.907.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 28. August 2008

Die Gesellschafterversammlung hält fest dass das Mandat als Prüfungskommissar von Herrn Robert Elvinger, wohnhaft in 16, Val Ste Croix L-1370 Luxemburg, endete zum 18. Juni 2002.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 5. September 2008.

Unterschrift

Mandatair

Référence de publication: 2008117595/7857/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Prestige Automobile Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.544.

La société EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS Luxembourg B 50956) a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes en date du 4 septembre 2008 avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2008117590/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Wanchaï Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 60.119.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117702/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02969. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Karitoe Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.694.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/08.

Abroad Fiduciaire Sarl

Signature

Référence de publication: 2008117878/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01712. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

RepcO 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 114.186.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Mr. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117841/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Glencoy Overseas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 74.558.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117706/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03122. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Netmed International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008117888/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03699. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

ESS, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 108.213.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117715/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05937. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 19.345.490,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.151.

—
EXTRAITIl résulte de l'Assemblée Générale Statutaire datée du 1^{er} septembre 2008 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, PricewaterhouseCoopers est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibérera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008118010/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

PharmaTech Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 19.345.490,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.151.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire datée du 10 août 2007 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, PricewaterhouseCoopers est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibérera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008118011/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Banque du Gothard (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008117990/7241/12.

(080137075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**iadvisors Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. A.R.T. & Partners Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-6962 Senningen, 16, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 138.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008117992/7241/12.

(080137229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Montauk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008117982/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03059. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Worldselect, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 81.988.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117965/2327/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03992. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Coach & Win, Société Anonyme.Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.
R.C.S. Luxembourg B 110.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008117913/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03506. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Capita Plus Bond S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.942.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPITA PLUS BOND S.A , Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117984/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03575. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 96.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117949/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03043. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.050,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117947/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03022. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.708.

Les comptes annuels pour la période du 22 juin 2007 (date du constitution) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117954/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02367. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

British Blu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.740.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

BRITISH BLU HOLDING S.A.

Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117926/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03189. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Mondi Packaging Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117945/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03020. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.590.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117941/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03018. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Lemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.138.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures*

Référence de publication: 2008117923/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00612. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Iside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 47.089.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Fiduciaire MEVEA S.à r.l.
Le Domiciliataire
Signature*

Référence de publication: 2008117911/815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02697. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Vulcalux Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.708.—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 août 2008 a approuvé la résolution suivante:

- Madame Marcia Martin Pinto, avec adresse au R. Dr. Rafael de Barros, 387, Ap. 72B, Sao Paulo - SP, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 28 août 2008 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008118007/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Montauk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.773.—
EXTRAIT

En date du 22 juillet 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008118012/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Jerto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.071.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 772 du 2 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 août 2005, acte publié au Mémorial C no 1441 du 22 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JERTO INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118364/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02572. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

FB Energy Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.941.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2006, acte publié au Mémorial C no 1730 du 15 septembre 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2008, acte publié au Mémorial C no 737 du 26 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FB Energy Trading, S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118365/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02564. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Intercity Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.009.

Constituée en date du 17 juin 1994 par-devant M^e Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 414 du 22 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 février 2003 par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 378 du 8 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERCITY DEVELOPMENT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118384/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02594. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.333.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mars 1990, acte publié au Mémorial C n° 343 du 24 septembre 1990, et modifiée pour la dernière fois par acte sous seing-privé lors de la conversion du capital social en euros, en date du 25 juin 2001, acte publié au Mémorial C no 60 du 11 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118386/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02580. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

North Africa Consumer Goods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.720.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 août 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

A compter du 25 août 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Thomas R. GIBIAN, gérant A,
- Carolyn Campbell, gérant A,
- Rosa VILLALOBOS, gérant B.

De plus, toujours en date du 26 août 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1er août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

NORTH AFRICA CONSUMER GOODS SARL

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008116335/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in 53-238 Wroclaw, Poland, Ul. Ostrowskiego 7, duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S. à r. l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on May 17, 2005 by a notarial deed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1045 of October 15, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on July 8, 2008, not yet published.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to create classes of corporate units, namely Class A and B, and to set the rights attached to them.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at PLN 57,061,000 (fifty-seven million sixty-one thousand Polish zloty) divided into 56,391 (fifty-six thousand three hundred ninety-one) Class A corporate units and 670 (six hundred

seventy) Class B corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à 53-238 Wroclaw, Pologne, Ul. Ostrowskiego 7, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S. à r. l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte notarié publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 juillet 2008 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de créer des catégories de parts sociales, à savoir A et B, et de fixer les droits y attachés.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à PLN 57.061.000 (cinquante-sept millions soixante et un mille zloty polonais) divisé en 56.391 (cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie A et 670 (six cent soixante-dix) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2008. Relation LAC/2008/31726. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008116221/211/81.

(080135377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Power Investments International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.760.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.146.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 26 août 2008 au siège social

L'assemblée a accepté la démission des gérants B suivants:

- Monsieur Michel Raffoul, avec effet au 11 juillet 2008;
- Monsieur Luca Gallinelli, avec effet au 26 août 2008.

L'assemblée a nommé, comme nouveaux gérants B de la Société:

- Monsieur Yves Deschenaux, né le 04 février 1958 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, Boulevard Royal, L-2448 Luxembourg;
- Monsieur Sophal Samair, né le 07 mai 1961 à Phnom Penh, Cambodge, demeurant professionnellement au 17, Boulevard Royal, L-2448 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008;

L'assemblée a également décidé de transférer le siège de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour Power Investments International II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116334/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

VA No1 Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.610.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of August,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

VA N ° 1 Holdco S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

here represented by Michaela Imwinkelried, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 31 July 2008,

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of VA N ° 1 Finco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 June 2005, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 1354, on December 9th, 2005 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B-109.610. The Articles of Incorporation have not been amended since than.

The appearing party, represented as above mentioned takes and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolutions

a.- The single partners RESOLVES; after having acknowledged the CSSF approval of such appointments; to appoint Mr Simon Foxley, born on 18 June 1964 in the United Kingdom of the Great Britain, residing at Lombard Street, London EC3V 9AH,

Mr Paul Croft, born on March 31st, 1972 in New Zealand, residing at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH, Mrs Sarah Camilleri, born on 28 March 1982 in Malta, residing at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and Mrs Gabriele Merz, born 13 June 1966, in Schramberg, residing at Theatinerstrasse 16, D-80333 Munchen, as new managers of the Company with effect from 31 July 2008 until the next annual general meeting.

b.- The single partner RESOLVES to amend the fourth paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The board of directors shall deliberate or act validly only if three or more directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented".

c.- The single partner RESOLVES to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. to perform any filing with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, CSSF and any other required filing.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

VA N ° 1 Holdco S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

ici représentée par Maître Michaela Imwinkelried, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2008,

Ladite procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de VA N ° 1 Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 1354 du 9 décembre 2005, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-109.610. Les Statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolutions

a.- L'associé unique DECIDE; après avoir pris connaissance de l'approbation des nominations suivantes; de nommer:

- Mr Simon Foxley, né le 18 juin 1964 au United Kingdom of Great Britain, résidant à Lombard Street, London EC3V 9AH,

- Mr Paul Croft, né le 31 mars 1974, à New Zealand, résidant à 21 Lombard Street, London EC3V 9AH,

- Mrs Sarah Camilleri, née le 28 mars 1982 au Malta, résidant à 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- Mrs Gabriele Merz, née 13 juin 1966, à G-Schramberg, résidant à Theatinerstrasse 16, D-80333 Munchen,

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à la prochaine séance ordinaire des actionnaires,

b.- L'associé unique DECIDE de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 16 des Statuts comme suit:

«Le conseil de gérance ne pourra agir valablement que si trois ou plus des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.»

c.- L'associé unique DECIDE de nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. pour introduire toute requête nécessaire auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, de la CSSF ou autres.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMWINKELRIED, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008, Relation: LAC/2008/33225. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008116269/206/99.

(080135158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Euro Boat Leisure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 104.478.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 11 juin 2008 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Gilles Crettol, avocat, élisant domicile à 3, Place du Molard CH-1204 Genève Suisse.

Magellan Management & Consulting SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

Madame Linhares Daniela, avocate, élisant domicile à 3, Place du Molard CH-1204 Genève Suisse.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION SARL, ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 11 juin 2008, le Conseil nomme Magellan Management & Consulting SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'Activités de Capellen L-8308 Capellen «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas QUINZE MILLE (15.000,-€) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant QUINZE MILLE (15.000,-€) (ou la contre valeur en devise), ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

POUR PUBLICATION
REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008116499/8214/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Neolite Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.558.

En date du 22 août 2008, Maître Jim PENNING, avocat à la Cour, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008116286/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.724.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of August,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

here represented by Michaela Imwinkelried, lawyer, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 July 2008,

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 December 2004, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 1303, on 21 December, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B-104.724

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 9 November 2005 by deed of Maître Henri HELLINCKX then notary residing in Mersch, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 792 of 20 April 2006.

The appearing party, represented as above mentioned takes and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Resolutions

a.- The single partners RESOLVES; after having acknowledged the CSSF approval of such appointments; to appoint
Mrs Mary Brooking, born on 17 January 1974 in the United Kingdom of Great Britain, residing at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

Mr Mark Gifford, born on 16 February 1963, in the United Kingdom, residing at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

Mrs Sarah Camilleri, born on 28 March 1982 in Malta, residing at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and
Mrs Gabriele Merz, born 13 June 1966, in Schramberg, residing at Theatinerstrasse 16, D-80333 München,

as new managers of the Company with effect from 31 July 2008 until the next annual general meeting.

b.- The single partner RESOLVES to amend the fourth paragraph of Article 15 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The board of directors shall deliberate or act validly only if three or more directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented".

c.- The single partner RESOLVES to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. to perform any filing with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, CSSF and any other required filing.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

ici représentée par Maître Michaela Imwinkelried, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2008,

Ladite procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 1303 du 21 décembre 2004, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-104.724.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 novembre 2005 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKS, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 792 du 20 avril 2006.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolutions

a.- L'associé unique DECIDE; après avoir pris connaissance de l'approbation des nominations suivantes; de nommer:

- Mrs Mary Brooking, née le 17 janvier 1974 au United Kingdom of Great Britain, résidant à 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

- Mr Mark Gifford, né le 16 February 1963, au United Kingdom, résidant à 21 Lombard Street, London EC3V 9AH

- Mrs Sarah Camilleri, née le 28 mars 1982 au Malta, résidant à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- Mrs Gabriele Merz, née le 13 juin 1966, à G-Schramberg, résidant à Theatinerstrasse 16, D-80333 München,

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 31 juillet 2008 jusqu'à la prochaine séance ordinaire des actionnaires,

b.- L'associé unique DECIDE de modifier le quatrième paragraphe de l'Article 15 des Statuts comme suit:

«Le conseil de gérance ne pourra agir valablement que si trois ou plus des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.»

c.- L'associé unique DECIDE de nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. pour introduire toute requête nécessaire auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, de la CSSF ou autres.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMWINKELRIED, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008, Relation: LAC/2008/33226. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008116271/206/104.

(080135146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

R & M Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.873.

—
EXTRAIT

La soussignée SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., en tant que domiciliataire de la société R&M Investments S.A., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 65.873, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 août 2008.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008116407/1081/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Comprehensive Holdings Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.954.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs du 30 juin 2008 à 15.00

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateur décide à l'unanimité de renouveler les mandats de:

Mrs Kena SHOVAL

Mr Zalman SHOVAL

Mr Pinhas VOLOVELSKY

en tant qu'administrateur de la société.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Madame Kena SHOVAL est nommée Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateur décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de:

la société EM AUDIT et CONSEILS SA, Genève.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 30 June 2008 at 15.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of parts resolves:

- to re-elect:

Mrs Kena SHOVAL
Mr Zalman SHOVAL
Mr Pinhas VOLOVELSKY

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts which will decide on the accounts ended on December 31, 2008.

- to nominate:

Mrs Kena SHOVAL, as Chairperson of the board.

EM AUDIT et CONSEILS SA, Genève, is appointed as auditor for the next financial year and will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on December 31, 2008.

Signature / Signature
Director / Director

Référence de publication: 2008116531/1172/40.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02014. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 juillet 2008

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 juillet 2008 que:

Définitions des pouvoirs juillet 2007

De manière générale la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs qui, à l'égard des tiers, n'auront pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration. En exécution des dispositions de l'article 14 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 29 juillet 2008, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir d'engager la Société envers les tiers en conformité avec les pouvoirs décrits subséquentement.

OPERATIONS / Signatures minimum requises

Tous actes de disposition engageant la société non repris dans les délégations spéciales ci-après, tels qu'acquisitions, prises de crédit, octrois de garanties, ainsi que toutes procurations spéciales, par actes authentiques ou sous seing privé, afférentes à l'accomplissement de tels actes /

A+A

Tous les actes engageant la société dans le cadre de la gestion journalière, ainsi que toutes procurations afférentes à l'accomplissement de tels actes, tels que:

Conclusion, modification et résiliation de contrats hors «Ressources Humaines» dans le cadre de la gestion journalière (mandats de gestion collective et de portefeuilles individuels, contrats avec des fournisseurs, prestataires de services, contreparties et autres professionnels du secteur financier, etc.);

Ouverture de comptes auprès de banques ou institutions de crédit, et opérations sur ces comptes;

Actes portant reconnaissance de dettes ou de sommes;

Correspondance avec les autorités /

A+B

ou

A*+B

Conclusion, modification et résiliation de contrats relatifs au personnel /

A+RH

ou A+A

Tous les actes, écrits et pièces concernant les opérations sur instruments financiers (achat/ vente de titres, autres opérations, ...) réalisées dans le cadre de la gestion de portefeuilles pour compte d'OPC ou de clients.

Correspondance ordinaire, qui sans contenir obligation de sommes, engage la Société par les informations, avis et opinions y exprimés /

B+C

Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure.

Liste des signatures autorisées au 29 juillet 2008

Titre hiérarchique, Nom, Prénom, Signature

Président du Conseil d'administration, DE BRUYNE, Geert, A

Administrateur, PLANCHE, Vincent, A.

Administrateur, WAGENAAR, Patrick, A

Administrateur, DAENEN, Benoît, A

Administrateur-délégué, LEONARD, Alain, A

Dirigeant, CREMER, Stéphane, A*

Directeur - Adjoint, BERBE, Christian, B

Attaché de Direction, LALOUX, Didier, B

Attaché de Direction, NEYENS, Jean-Luc, B

Conseiller Principal, ADAM, Frédéric, B

Premier Conseiller, MANDERVELT, Angélique, B

Attaché Principal, FEMIANO-CHILLE, Attilio, B

Attaché, ROSKAM, Cédric, B

Employée, DARDANELLI, Miryam, B

Employé, VILLAUME, Arnaud, B

Employée, KERN, Valérie, C

Employée, COMBELLES, Christiana, C

Employé, HENS, Hervé, C

Ressources Humaines, MORAUX, Nathalie, RH

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008116684/34/66.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00796. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Technoconsult2 S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 141.400.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le premier septembre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société anonyme BEINVEST S.A., ayant son siège social à L-4621 Differdange, 10, Place du Marché, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Maurizio BEL, gérant de sociétés, né à Differdange, le 10 juin 1963 (1963 06 10 136), demeurant à L - 4621 Differdange, 2A, rue du Marché

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle de type SOPARFI qu'elle va constituer:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de

TECHNOCONSULT2 S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion immobilière.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un administrateur au moins, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; il(s) est (sont) rééligible(s) et révocable(s) à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, le (les) administrateur(s) restant(s) désignera (désigneront) un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence le (les) administrateur(s) peut (peuvent) émettre son (leur) vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le (les) membre(s) présent(s) aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le (les) administrateur(s).

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statuaire se réunit à Differdange, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que l'actionnaire (les actionnaires) est (sont) présent(s) ou représenté(s) et qu'il(s) déclare(nt) avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses (leurs) délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites en totalité par l'actionnaire unique la société BEINVEST S.A., préqualifiée et représentée comme il a été dit.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.450.-.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, déclare se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prend, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur pour une durée de six ans:

Monsieur Maurizio BEL, gérant de sociétés, né à Differdange, le 10 juin 1963 (1963 06 10 136), demeurant à L - 4621 Differdange, 2A, rue du Marché

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: la société à responsabilité limitée BUREAU MO-DUGNO S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L- 4621 Differdange, 10, Place du Marché.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bei, Schuman.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 4 SEP. 2008. Relation: EAC / 2008 /11317. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000.- à 0,5% = 155.- €.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 septembre 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2008117366/237/137.

(080136588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Ramey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.066.042,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.465.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August,
before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared Maître Pierre Lancelin, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of managers of Ramey S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée (the Company)), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.465, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, dated 11 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2026 of 11 September 2007, amended for the last time by a deed of notary Maître Henri Hellinckx, dated 11 Janvier 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1212 of 20 May 2008,

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company at a meeting on 11 August 2008 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

Pursuant to the Resolutions, the board of managers of the Company has decided:

1. to approve the interim financial statements of the Company as of 11 August, 2008 in the form attached hereto;
2. with effect on 11 August, 2008

(a) to increase the capital of the Company by an amount of USD 44,309.- (forty-four thousand three hundred nine US Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 2,021,733.- (two million twenty one thousand seven hundred and thirty three US Dollars) to USD 2,066,042.- (two million sixty-six thousand forty-two US Dollars) by the issue of 44,309 (forty-four thousand three hundred nine) new C shares of the Company having a par value of USD 1 (one US Dollar) each and carrying an aggregate share premium of USD 28,710,221.90 (twenty-eight million seven hundred ten thousand two hundred twenty-one US Dollars ninety cents), this capital increase and the payment of premium occurring by incorporation of reserves of the Company for an aggregate amount of USD 28,754,530.90 (twenty-eight million seven hundred fifty-four thousand five hundred thirty US Dollars ninety cents);

(b) to approve the allocation of the 44,309 (forty-four thousand three hundred nine) new C shares of the Company to the holder of the existing C shares of the Company, Argance S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 053, at an aggregate subscription price of USD 28,754,530.90 (twenty-eight million seven hundred fifty-four thousand five hundred thirty US Dollars ninety cents) (out of which USD 44,309.- (forty-four thousand three hundred nine US Dollars) represent par value of the newly issued shares and USD 28,710,221.90 (twenty-eight million seven hundred ten thousand two hundred twenty-one US Dollars ninety cents) represent premium paid on the newly issued shares before allocation to the legal reserve), through incorporation of profits of the Company for an aggregate amount of USD 28,754,530.90 (twenty-eight million seven hundred fifty-four thousand five hundred thirty US Dollars ninety cents), the existence and value of which result out of the interim financial statements of the Company as of 11 August, 2008; hereto attached.

(c) to allocate, out of the share premium, an amount of USD 4,430.90 (four thousand four hundred thirty US Dollars ninety cents) to the legal reserve of the Company; and

3. to note that the above capital increase occurring by way of incorporation of existing profits of the Company should be subject to the fix registration duty of EUR 12 (twelve Euro), and

4. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, Article 5 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 2,066,042.- (two million sixty-six thousand forty-two US Dollars) represented by 2,000,000 (two million) A shares, 1 (one) B share, 66,039 (sixty-six thousand thirty-nine) C shares, 1 (one) D share and 1 (one) E share with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze août,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu Maître Pierre Lancelin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de social de "Ramey S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.465, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Henri Hellinckx du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2026 du 11 septembre 2007, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2562 du 20 mai 2008,

conformément à des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 août 2008 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil de gérance de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

Le conseil de gérance, dans les Résolutions, a décidé:

1. d'approuver les comptes intérimaires de la Société du 11 août 2008 tels que décrits dans le document ci-joint;
2. avec effet au 11 août 2008

(i) d'augmenter, le capital social de USD 44.309 (quarante-quatre mille trois cent neuf Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 2.021.733 (deux millions vingt-et-un mille sept cent trente-trois Dollars américains) à USD 2,066,042 (deux millions soixante-six mille quarante-deux Dollars américains) par l'émission de 44.309 (quarante-quatre mille trois cent neuf) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) auxquelles est rattachée une prime d'émission totale de USD 28.710.221,90 (vingt-huit millions sept cent dix mille deux cent vingt et un Dollars américains quatre-vingt-dix centimes). Cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission se font par incorporation à la réserve légale de la Société pour un montant total USD 28.754.530,90 (vingt-huit millions sept cent cinquante-quatre mille cinq cent trente Dollars américains quatre-vingt-dix centimes);

(ii) d'approuver l'attribution des 44.309 (quarante-quatre mille trois cent neuf) nouvelles parts sociales de classe C de la Société à Argance S.à.r.l. une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 130 053, détenteur des parts sociales de classe C existantes dans la Société, pour un prix total de USD 28.754.530,90 (vingt-huit millions sept cent cinquante-quatre mille cinq cent trente Dollars américains quatre-vingt-dix centimes), [duquel USD 44.309 représentent le prix de souscription des nouvelles parts et USD 28.710.221,90 représentent la prime d'émission payée sur les nouvelles parts émises avant allocation à la réserve légale], par incorporation de profits de la Société pour un montant total de USD 28.754.530,90, dont l'existence et la valeur ressortent des comptes intérimaires du 11 août 2008 de la Société, ci-annexés.

(iii) d'allouer, du montant de la prime d'émission, le montant de USD 4.430,90 (quatre mille quatre cent trente Dollars américains et quatre-vingt-dix centimes) à la réserve légale de la Société;

3. de constater que l'augmentation du capital par incorporation de profits existants de la Société est soumise à une taxe d'enregistrement de EUR 12 (douze Euros), et

4. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 2,066,042 (deux million soixante-six mille quarante-deux Dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales A, 1 (une) part sociale B, 66.039 (soixante-six mille trente-neuf) parts sociales C, 1 (une) part sociale D, et 1 (une) part sociale E d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 6.000.-.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. LANCELIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008, Relation: LAC/2008/34214. — Reçu douze euros. (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008116228/242/122.

(080135027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.775,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 88.900.

In the year two thousand eight, on the twenty third day of May, at 3:00 pm.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SSF International S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, organised under the laws of Luxembourg and incorporated on 13 August 2002 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.900.

The Meeting appoints Ms Natalie Guelfi, lawyer, professionally residing in Luxembourg as the chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Ms Sabrina Mahlous, lawyer, professionally residing in Luxembourg as the secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appoints Ms Maud Garnier, lawyer, professionally residing in Luxembourg as the scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, present or represented, and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by all the shareholders or their representatives and the members of the Bureau.

Proxies from shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and be signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all 1,000 (one thousand) shares, each with a par value of EUR 25 (twenty five Euro), are duly represented at this Meeting which therefore is regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after the examination of the agenda.

II. the attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval of the redemption of 49 (forty nine) shares in the Company with a par value of EUR 25 (twenty five) each for the aggregate amount of SEK 80.000.000 (eighty million Swedish crowns);

3. Decrease of the share capital by an amount of EUR 1,225 in order to bring the share capital from its amount of EUR 25,000 (twenty five thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each to EUR 23,775 (twenty three thousand seven hundred and seventy five Euro) by way of cancellation of the 49 (forty nine) shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each redeemed under item (2) above; and

4. Miscellaneous.

Then, after deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the board of managers of the Company approved the redemption of all of the 49 (forty nine) shares (the Redeemed Shares) for an aggregate amount of SEK 80.000.000 (eighty million Swedish crowns), subject to the approval of the Meeting (the Share Repurchase).

The Meeting further acknowledges that a letter whereby the board of managers of the Company acknowledges that the present redemption of Redeemed Shares does not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the non distributable reserves of the Company has been presented to the Meeting (the Letter).

The Meeting resolves to approve the redemption of the Redeemed Shares for the aggregate amount of SEK 80.000.000 (eighty million Swedish crowns) which represents an equivalent of EUR 8.576.960 pursuant to the exchange rate as at 21 May 2008.

Third resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of EUR 1,225 (one thousand two hundred and twenty-five Euro) and is brought from its amount of EUR 25,000 (twenty five thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares, having a par value of EUR 25 (twenty five Euro) each, to EUR 23,775 (twenty three thousand seven hundred seventy five Euro) represented by 951 (nine hundred and fifty-one) shares each with par value of EUR 25 (twenty five Euro).

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and the cancellation of the Redeemed shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de SSF International S.à r.l., (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, constituée le 13 août 2002 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.900.

L'Assemblée est présidée par Natalie Guelfi, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg. Le Président nomme Sabrina Mahlous, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg en tant que Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée nomme Maud Garnier, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg en tant que Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le Bureau).

Les associés de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'ensemble des 1.000 (mille) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros), sont dûment représentées à l'Assemblée, laquelle, est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-après reproduit, les associés représentés à l'Assemblée ayant convenu de se rencontrer après examen de l'ordre du jour.

II. La liste de présence, signée par tous les associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte de même que les procurations devant être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux avis de convocations;

2. Approbation du remboursement de l'ensemble des 49 (quarante neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune au prix total de SEK 80.000.000 (quatre vingt millions de couronnes suédoises);

3. Diminution du capital social d'un montant de EUR 1.225 afin de porter le capital social de la Société de son montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, à un montant de EUR 23.775 (vingt-trois mille sept cent soixante-quinze Euros) par le rachat des 49 (quarante neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, rachetées sous le point (2) ci-dessus;

4. Divers.

Ensuite, l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant déclaré avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que le conseil de gérance de la Société a approuvé le rachat de toutes les 49 (quarante neuf) parts sociales (les Parts Sociales Rachetées) pour un montant total de SEK 80.000.000 (quatre vingt millions de couronnes suédoises) (le Rachat de Parts Sociales Propres).

L'Assemblée note qu'une lettre en vertu de laquelle le conseil de gérance de la Société reconnaît que le présent rachat des Parts Sociales Rachetées n'a pas pour effet de réduire l'actif net en dessous du montant représentant le total du capital social et des réserves non distribuables de la Société a été présentée à l'Assemblée (la Lettre).

L'Assemblée décide d'approuver le rachat des Parts Sociales Rachetées pour le montant total de SEK 80.000.000 (quatre vingt millions de couronnes suédoises) qui équivaut à un montant de EUR 8.576.960 selon le cours du taux de change au 21 mai 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées. En conséquence, le capital social est réduit d'un montant de EUR 1.225 (mille deux cent vingt-cinq Euros) et est porté de son montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales ayant une valeur de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, à EUR 23.775 (vingt-trois mille sept cent soixante-quinze Euros) représenté par 951 (neuf cent cinquante-et-une) parts sociales ayant une valeur nomme de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir à, et autorise, un avocat ou employé quel qu'il soit de Allen & Overy Luxembourg pour procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement du rachat et de l'annulation des parts sociales rachetées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. GUELF, S. MAHLOUS, M. GARNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008, Relation: LAC/2008/21188. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008116226/242/148.

(080134954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Parcolog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.756.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2000, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°363 du 17 mai 2001.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117961/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03996. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

WSB 2 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.419.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, am zehnten Tage des Monats Juli,

vor dem Notar Joëlle Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen

WSB 1 GRUNDSTÜCK S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (die „Aktionärin“),

hier vertreten durch Herrn Edouard Georges, Verwaltungsratsmitglied, mit Berufsanschrift in 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleinvertretungsberechtigtes Verwaltungsratsmitglied.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Bezeichnung.

1.1 Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „WSB 2 GRUNDSTÜCK S.A.“ (die „Gesellschaft“).

1.2 Die Gesellschaft kann einen Alleinigen Aktionär (der „Alleinige Aktionär“) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

1.3 Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft im Falle wo die Gesellschaft nur einen Alleinigen Aktionär hat.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Dieser kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der „Verwaltungsrat“) oder im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates (der „Alleinige Verwaltungsrat“) vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Luxemburg-Stadt verlegt werden.

2.2 Der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat haben des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

2.3 Wenn der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat entscheiden, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

4.2 Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

4.3 Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwes-tergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

4.4 Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

4.5 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4.6 Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

4.7 Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières (SOPARFI)).

Art. 5. Kapital der Gesellschaft.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 33.000 (dreiunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 330 (dreihundertdreißig) Aktien mit einem Nennwert pro Aktie von je EUR 100 (einhundert Euro).

5.2 Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 10 dieser Satzung durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Der Verwaltungsrat ist befugt, das Aktienkapital bis höchstens EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) im Zuge einer oder mehrere Erhöhungen während eines Zeitraums von 5 Jahren ab dem Tag der Gesellschaftsgründung zu erhöhen. Dieser Zeitraum kann unter den Voraussetzungen des Artikels 10 von der Hauptversammlung der Aktionäre verlängert werden. Der Verwaltungsrat darf die Bezugsbedingungen der im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugebenden Aktien festlegen sowie das Vorzugsrecht zur Zeichnung des (Alleinigen) Aktionärs bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken. Die Kapitalerhöhung nach diesem Artikel 5.3 kann durch vollständige oder teilweise Umwandlung von Nettogewinnen oder Reserven (einschließlich Emissionsaufgeldkonten) der Gesellschaft in Kapital erfolgen. Erfolgt eine Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, ist dieser Artikel 5 der Satzung entsprechend abzuändern; die Änderung ist entsprechend der gesetzlichen Vorschriften beim Register einzureichen und zu veröffentlichen.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft bestehen in der Form von Namensaktien (actions nominatives) oder Inhaberaktien (actions au porteur).

6.2 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktienregister geführt, in welches jeder Aktionär Einsicht nehmen kann. Das Register enthält folgende Angaben: Name der Namensaktieninhaber, Wohnsitz oder Wahldomizil, Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Einzahlungssumme, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden, die vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates zu unterschreiben sind, oder aber im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrat von diesem.

6.3 Jeder Aktie entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Aktien stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

6.4 Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Aktien unteilbar; pro Aktie erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen; solange eine solche Benennung nicht erfolgt, ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung aller sich aus der Aktie ergebenden Rechte aufzuheben. Die gleiche Regel wird angewandt im Falle eines Konflikts zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen Pfandgeber und Pfandnehmer gibt.

6.5 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften zurückkaufen.

Art. 7. Übertragung der Aktien.

7.1 Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktienregister der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

7.2 Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft.

8.1 Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der Alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär versanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

8.2 Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

8.3 Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die weitgehendsten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - andere Aktionärsversammlungen.

9.1 Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre findet im Großherzogtum Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einladung zur Jahreshauptversammlung anzugebenden Ort, der in der gleichen Gemeinde des Sitzes liegen muss, am ersten Donnerstag des Monats März eines jeden Jahres um 11 Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten. Sie kann ins Ausland verlegt werden, wenn außerordentliche Ereignisse dies erfordern; die Feststellung darüber trifft der Verwaltungsrat.

9.2 Andere Aktionärsversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die in der jeweiligen Einberufung angegeben sind.

9.3 Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen, können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung.

10.1 Soweit in dieser Satzung nichts abweichend festgelegt wird, finden die gesetzlichen Regeln zur Einberufungsfrist, zur Beschlussfähigkeit und zur Durchführung der Hauptversammlungen Anwendung.

10.2 Die Hauptversammlung wird vom (Alleinigen) Verwaltungsrat oder dem bzw. den Rechnungsprüfer(n) einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats unter Angabe der Tagesordnung einberufen werden, wenn die Aktionäre von mindestens einem Zehntel des Gesellschaftskapitals dies schriftlich verlangen; bis zu fünf Tage vor dem in der Einberufung festgesetzten Datum der Hauptversammlung können Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten, die Aufnahme einer oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

10.3 Die Einberufung der Hauptversammlungen erfolgt spätestens acht Tage im Voraus unter Mitteilung der Tagesordnung schriftlich per eingeschriebenen Brief an alle Aktionäre. Wenn alle Aktionäre bei der Hauptversammlung

anwesend oder vertreten sind und feststellen, dass sie ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, kann auf die Einberufung verzichtet werden.

10.4 Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

10.5 Unbeschadet entgegenstehender Regelungen im Gesetz oder dieser Satzung werden Beschlüsse durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die an der Abstimmung teilnehmen, angenommen.

10.6 Satzungsändernde Beschlüsse können nur angenommen werden, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals in der Hauptversammlung vertreten ist, die Tagesordnung einen entsprechenden Vorschlag zur Satzungsänderung enthält und darüber hinaus die Satzungsänderung im Wortlaut mitteilt, soweit diese den Zweck oder die Form der Gesellschaft betrifft. Ist das genannte Quorum nicht erfüllt, kann eine zweite Versammlung einberufen werden unter Angabe der Tagesordnung, des Datums und der Ergebnisse der ersten Versammlung sowie unter Hinweis darauf, dass die Satzungsänderung nunmehr ohne Beachtung des genannten Quorums angenommen werden kann. Für eine Satzungsänderung ist gleichwohl in beiden Versammlungen eine Zweidrittelmehrheit der gültigen, abgegebenen Stimmen erforderlich, wobei Stimmenthaltungen und nicht oder ungültig abgegebene Stimmen für die Berechnung der Mehrheit unberücksichtigt bleiben.

10.7 Die Nationalität der Gesellschaft und die Pflichten der Aktionäre können nur durch einstimmigen Beschluss geändert oder erweitert werden.

10.8 Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Fax oder mit elektronischer Unterschrift versehener Email einen Vertreter benennt, der nicht Aktionär sein muss. Die elektronische Unterschrift unterliegt den Erfordernissen luxemburgischen Rechts.

10.9 Die Hauptversammlung wählt zu Beginn einen Vorsitzenden und einen Stimmenzähler. Der Vorsitzende benennt sodann einen Schriftführer. Vorsitzender, Stimmenzähler und Schriftführer zusammen bilden das Bureau.

10.10 Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Bureaus unterschrieben und von allen Aktionären, die unterschreiben möchten. Auszüge oder Kopien des Protokolles, die vor Gericht oder anderweitig zu verwenden sind, sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gemeinschaftlich zu unterschreiben.

Art. 11. Geschäftsführung.

11.1 Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Verwaltungsrat und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wieder gewählt werden.

11.2 Wenn eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde, muss diese eine natürliche Person als permanenten Vertreter (*représentant permanent*) benennen, welcher die juristische Person als Alleiniger Verwaltungsrat oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das „Gesetz von 1915“) vertritt.

11.3 Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

11.4 Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Solange keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um einen neue Verwaltungsrat zu wählen.

Art. 12. Verwaltungsratssitzungen.

12.1 Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird. Der Vorsitzende leitet jede Verwaltungsratssitzung. In seiner Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

12.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich nach schriftlicher Einberufung durch den Vorsitzenden am in der Einberufung genannten Ort. Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Beginn der Sitzung von dieser in Kenntnis gesetzt worden sein; dies gilt nicht in Notfällen und Ausnahmesituationen.

12.3 Eine schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung hinreichend informiert zu sein. Die schriftliche Einberufung ist ferner dann entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder darauf schriftlich, durch Telefax oder mit (unter luxemburgischen Recht wirksamer) elektronisch unterschriebener Email darauf verzichtet haben. Sitzungen, die vorher nach Ort und Zeit vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, müssen nicht einberufen werden.

12.4 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch eine andere Person, die hierzu schriftlich, durch Telefax oder durch (unter luxemburgischem Recht wirksame) elektronisch unterschriebene Email bevollmächtigt wurde, bei Sitzungen des Verwaltungsrates vertreten lassen.

12.5 Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere andere Mitglieder vertreten, sofern mindestens ein weiteres Mitglied anwesend ist oder aufgrund seiner Teilnahme über ein gesetzlich zulässiges Kommunikationsmittel als anwesend gilt. Artikel 9.3 findet auf Verwaltungsratssitzungen entsprechende Anwendung.

12.6 Der Verwaltungsrat nimmt Beschlüsse mit einfacher Mehrheit seiner anwesenden und vertretenen Mitglieder an.

12.7 Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

12.8 Die Artikel 12.1 bis 12.7 dieser Satzung finden keine Anwendung, soweit die Gesellschaft nur einen Alleinigen Verwaltungsrat hat.

Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates.

13.1 Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

13.2 Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

13.3 Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden unterschrieben, im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates von diesem.

Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist umfassend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

Art. 15. Übertragung von Befugnissen.

15.1 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (*délégué à la gestion journalière*), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

15.2 Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

15.3 Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen haben, verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der Vertretungsvollmacht. Falls eine Person zum Geschäftsführer ernannt wurde, wie in Artikel 15.1 beschrieben, kann diese Person, innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Art. 17. Interessenkonflikte.

17.1 Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

17.2 Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

17.3 Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten, welches der nächsten Hauptversammlung vorgelegt wird.

17.4 Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

Art. 18. Vergütung / Entschädigung.

18.1 Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

18.2 Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche dieser Person zustehen.

Art. 19. Rechnungsprüfer (commissaire) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).

19.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s)) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

19.2 Der oder die Rechnungsprüfer oder der Wirtschaftsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihre Vergütung, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Sie können jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresrechnung.

21.1 Zum Ende eines jeden Geschäftsjahres erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Jahresrechnung gemäß den gesetzlichen Vorschriften.

21.2 Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden, dem oder den Rechnungsprüfern bzw. den unabhängigen Wirtschaftsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

21.3 Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des (Alleinigen) Verwaltungsrates und des oder der Rechnungsprüfer bzw. externem Wirtschaftsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

Art. 22. Verwendung der Gewinne.

22.1 Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réserve légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

22.2 Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

22.3 Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausgezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

22.4 Der (Alleinige) Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz gesetzten Grenzen geschieht.

Art. 23. Auflösung und Abwicklung. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheiden. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.
2. Die erste Hauptversammlung wird im Jahr 2010 abgehalten.

Zeichnung

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, vorgenannt, vertreten wie vorgenannt, dass sie die 330 (dreihundertdreißig) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, zeichnet.

Alle Aktien werden vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs einbezahlt, so dass die Summe von EUR 33.000 (dreiunddreißigtausend Euro) von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, wie dies dem Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

Aufstellung

Die diese Urkunde ausfertigender Notar, erklärt, dass die unter Artikel 26 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Bedingungen erfüllt wurden und legt ausdrücklich Zeugnis über deren Erfüllung ab. Darüber hinaus bestätigt die die Urkunde unterzeichnender Notar, dass diese Artikel mit den Regelungen des Artikels 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr EUR 2.000 (zweitausend Euro) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, trifft folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder beträgt vier.
2. Die folgenden Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder ernannt:
 - Herr Tim Brauer, Rechtsanwalt, mit Geschäftsanschrift in Alzeyerstrasse 31, 67549 Worms (Deutschland);
 - Herr Frank Schmidt, Geschäftsmann, mit Privatanschrift in Wasserturmstrasse 1b, 67590 Monsheim (Deutschland);
 - Herr Frank Wegner, Wirtschaftsingenieur, mit Geschäftsanschrift in Haferweg 26, D-22769 Hamburg;
 - Herr Edouard Georges, Jurist, mit Geschäftsanschrift in 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg.
3. "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Revision Comptable", abgekürzt "CLERC", eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-8080 Bertrange, 1, rue Pietzer, eingetragen im luxemburger Handels- und-Firmenregister, Sektion B, Nummer 92.376, wird zum Rechnungsprüfer (commissaire) der Gesellschaft ernannt.
4. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers wird nach der Jahreshauptversammlung des Jahres 2010 auslaufen; und
5. Die Adresse des eingetragenen Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 69, route d'Esch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, hat diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Edouard GEORGES und Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC / 2008 / 28692. - Reçu à 0,50 %: cent soixante-cinq euros (€ 165,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 4. September 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008118127/7241/361.

(080137025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Sapphire Lyon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Gérard LECUIT

NOTAIRE

Référence de publication: 2008116807/220/12.

(080135967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Access Management Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Access International Advisors (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.564.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of August,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Access International Advisors (Luxembourg) S.A., with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 94.564, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on July 3, 2003 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated August 27, 2003, number 874.

The meeting is opened at 11:00 a.m., and M Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that, Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares in circulation are present or represented

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent to the shareholders on August 4, 2008.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of name of the Company from Access International Advisors (Luxembourg) S.A. to Access Management Luxembourg.

2. Modification of the object of the Company to a management company regulated by Chapter 13 of the Luxembourg law of December 20, 2002 relative to undertakings for collective investment and modification of article 3 of the Article of Incorporation as follows:

"The Company's corporate purpose shall be collective management of Luxembourg and/or foreign UCITS that have been approved in accordance with Directive 85/611/EEC and other Luxembourg and/or foreign collective investment undertakings or funds that are not covered by this directive.

The collective management of portfolios of investment funds and investment companies shall include in particular:

- portfolio management. In this respect, the Company may, on behalf of UCITS and other collective investment funds under management, give advice or recommendations about investments to be made, enter into agreements, buy, sell, exchange and issue all securities and all other assets, exercise, on behalf of UCITS and collective investment funds. This list is for information only and is not exhaustive.

- marketing, in Luxembourg and/or abroad, shares/units in UCITS and collective investment funds.

The Company may perform all activities considered useful for the accomplishment of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of August 10th, 1915 and by chapter 13 of the law of December 20th, 2002 relating to undertakings for collective investment."

3. increase the EUR capital by an amount of 200,000.- EUR by the creation of 2,000 new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

4. accept the subscription and payment of the new shares under 3. above by Access Partners S.A. by contributing for 160,000.- EUR corresponding to 1,600 new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and by Banque Degroof Luxembourg by contributing for 40,000.- EUR corresponding to 400 new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5. subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in the above decision

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

113077

First resolution

The meeting resolves to change of name of the Company from Access International Advisors (Luxembourg) S.A. to Access Management Luxembourg.

Second resolution

The meeting resolves to modify the object of the Company to a management company regulated by Chapter 13 of the Luxembourg law of December 20, 2002 relative to undertakings for collective investment and consequently to modify of article 3 of the Article of Incorporation as follows:

"The Company's corporate purpose shall be collective management of Luxembourg and/or foreign UCITS that have been approved in accordance with Directive 85/611/EEC and other Luxembourg and/or foreign collective investment undertakings or funds that are not covered by this directive.

The collective management of portfolios of investment funds and investment companies shall include in particular:

- portfolio management. In this respect, the Company may, on behalf of UCITS and other collective investment funds under management, give advice or recommendations about investments to be made, enter into agreements, buy, sell, exchange and issue all securities and all other assets, exercise, on behalf of UCITS and collective investment funds. This list is for information only and is not exhaustive.

- Marketing, in Luxembourg and/or abroad, shares/units in UCITS and collective investment funds.

The Company may perform all activities considered useful for the accomplishment of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of August 10th, 1915 and by chapter 13 of the law of December 20th, 2002 relating to undertakings for collective investment."

Third resolution

The meeting resolves to increase the capital by an amount of 200,000.- EUR (two hundred thousand euros) by the creation of 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the subscription and payment of the new shares under the third resolution above by the existing shareholders as follows:

Access Partners S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Yannick Deschamps, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, subscribes 1,600 (one thousand six hundred) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and

Banque Degroof Luxembourg S.A., société anonyme, having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Yannick Deschamps, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, subscribes 400 (four hundred) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

All the shares thus subscribed are fully paid up in cash, so that the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

"The subscribed capital is set at three hundred and twenty five thousand EUR (EUR 325.000.-) represented by three thousand two hundred fifty (3.250) shares with a nominal value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Access International Advisors (Luxembourg) S.A. avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce et

des Sociétés sous le numéro B. 94.564 et constituée suivant acte notarié de M^e Henri Hellinckx le 3 juillet 2003, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 27 août 2003, numéro 874.

L'Assemblée est ouverte à 11h00 et

Monsieur Yannick Deschamps, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le Président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour, envoyées actionnaires le 4 août 2008.

IV.- Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la Société de Access International Advisors (Luxembourg) S.A. en Access Management Luxembourg.

2. Modification de l'objet social de la Société vers une société de gestion réglementée par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et modification de l'article 3 des statuts comme suit:

"L'objet social de la Société est la gestion collective de portefeuille d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive.

Les activités de gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement et de sociétés d'investissement incluent, notamment:

- la gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC sous gestion, donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, exercer pour le compte des OPCVM et OPC sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts d'OPCVM et OPC.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 et par le Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif."

3. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de 200.000.- EUR par la création de 2.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (100.- EUR) chacune.

4. Acceptation de la souscription et de la libération des nouvelles actions sous le point (3) ci-dessus par Access Partners S.A. contribuant 160.000.- EUR correspondant à 1.600 nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (100 EUR.-) chacune et par Banque Degroof Luxembourg contribuant 40.000.- EUR correspondant à 400 nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (100 EUR.-) chacune.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts suite à la susdite décision.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de Access International Advisors (Luxembourg) S.A. en Access Management Luxembourg.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société vers une société de gestion réglementée par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

"L'objet social de la Société est la gestion collective de portefeuille d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la directive 85/611/CEE ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive.

Les activités de gestion collective de portefeuille de fonds d'investissement et de sociétés d'investissement incluent, notamment:

- la gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC sous gestion, donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et

délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, exercer pour le compte des OPCVM et OPC sous gestion. Cette énumération n'est pas exhaustive mais indicative.

- la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts d'OPCVM et OPC.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en testant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 et par le Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif."

3^{ème} Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de 200.000.- EUR (deux cent mille euros) par la création de 2.000 (deux mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (100.- EUR) chacune.

4^{ème} Résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération des nouvelles actions sous la troisième résolution ci-dessus par les actionnaires actuels comme suit:

Access Partners S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée, souscrit 1.600 (mille six cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (100 EUR.-) chacune et

Banque Degroof Luxembourg S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Yannick Deschamps, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée, souscrit 400 (quatre cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euro (100 EUR.-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 200.000.- (deux cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à trois cent vingt-cinq mille euro (EUR 325.000.-) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions d'une valeur nominale de cent euro (100 EUR.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 3.000.-.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34219. — Reçu mille euros (0,50% = 1.000.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008116223/242/204.

(080135006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Africa Endelea, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 198, rue Jean-François Boch.

R.C.S. Luxembourg F 7.708.

STATUTS

Les soussignés

AGBOKA Firmin Kossi, Comptable, 5, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg, Né le 23/08/1975 à KPALIME-TOGO, Togolaise

IKUKU Nicole Etikwa, Sociologue, 198, rue J-F Boch, L-1244 Luxembourg, Née le 14/10/1976 à Lokutu RDC, Luxembourgeoise

BAYE Gueye, Consultant, 53, rue Haute, F-57180 Terville France, Né le 22/09/1974 à Dakar, Française

NGAH Lilliane, Consultante, 1, rue de l'industrie, L-3843 Schifflange-Luxembourg, Née le 28 janvier 1984 à Obala, Camerounaise

TAMWO Roger, 1, rue de l'industrie, L-3843 Schifflange-Luxembourg, Employé Privé, Né le 30/03/1979 à Bafoussam, Camerounaise

YONE Laure Consultante, 95, rue JP Michels, L-4243 Esch/Alzette, Née le 01/09/1976 à Bandjoun, Française

YONE Thierry, Ingénieur, 95, rue JP Michels, L-4243 Esch/Alzette, Né le 23/04/1976 à Douala, Camerounaise

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 mars 1994 et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège de l'association. L'association porte la dénomination de «Africa Endelea» et a son siège social à Luxembourg, 198, rue Jean François Boch, L-1240 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet notamment de:

- Développer un réseau de personnes sensibles aux problématiques du continent africain.
- Favoriser la réflexion, les échanges et les actions au sein de ce réseau,
- Fédérer les potentiels et faciliter l'accès à la connaissance et à l'information utile et directe.
- Contribuer au développement de l'Afrique en menant à bien des actions concrètes.
- Promouvoir une meilleure image de l'Afrique en mettant en exergue toute sa richesse et ses potentialités
- Contribuer à la lutte contre le racisme et ses diverses formes en définissant des positions à adopter face à des situations de discrimination.
- Combattre l'ignorance génératrice de complexes tant au sein de l'association qu'à l'extérieur.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 4. Indépendance. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. Exercice social. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 6. Adhésion des membres. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit remplir et adresser un formulaire de demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

L'adhésion est notifiée à l'adhérent par la remise du formulaire dûment signé par le conseil d'administration et l'adhérent.

Art. 7. Le nombre minimum des adhérents est de trois.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par;

- La démission ou le non acquittement de la cotisation;
- Le décès;
- L'exclusion par le conseil d'administration

* en cas d'infraction grave aux présents statuts.

* en cas de manquement au règlement intérieur, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 9. Démission des membres. Tout membre peut quitter l'association en notifiant par lettre sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout adhérent qui, après mise en demeure lui ayant été envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai de deux mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 10. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association, notamment par la violation des obligations de confidentialité prévues dans le règlement intérieur. Ils n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 11. Assemblée générale. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit une fois par année civile, sur convocation du conseil d'administration, adressée 21 jours ouvrés à l'avance par lettre à tous les membres de l'association, à laquelle est joint l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut se réunir exceptionnellement sur demande écrite d'un tiers au moins des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite et signée.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par procès-verbal ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Délibération. L'Assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Modifications des statuts;
- Nominations et révocations des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- Approbation des budgets et comptes;
- Dissolution de l'association.

Art. 13. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 14. Le Conseil d'Administration. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son délégué général.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 16. Après un an de présence active au sein de l'association, tout membre peut accéder au Conseil d'administration par voie de cooptation.

Art. 17. Engagements financiers. La responsabilité de l'association est différemment engagée selon les montants en cause:

- pour les montants inférieurs à EUR 50: la seule signature du délégué chargé de la Trésorerie est suffisante;
- pour les montants entre EUR 50 et EUR 300: la signature conjointe du délégué chargé de la Trésorerie et du délégué chargé du commissariat aux comptes est requise;
- pour les montants supérieurs à EUR 300: la signature conjointe de trois membres du conseil d'administration est requise, incluant automatiquement le délégué chargé de la trésorerie.

Art. 18. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers. Cette délégation se fera sur signature conjointe de trois de ses membres.

Art. 19. Les membres de l'association ne verront pas leur responsabilité engagée en cas d'échec ou de réussite partielle des projets menés. Ils sont ainsi tenus par une obligation de moyens et non de résultat.

Art. 20. Cotisations. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé à:

- EUR 15 pour les membres étudiants et/ou sans emploi;
- EUR 50 pour les membres exerçant une activité rémunérée.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

La cotisation annuelle minimale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Art. 21. L'association Africa Endelea pourra également percevoir comme ressources:

- Les recettes des activités de l'association
- Les donations et subventions
- Les produits des tontines
- Les cotisations des membres

Ces différentes ressources et leurs perceptions seront explicitées dans le règlement intérieur.

Art. 22, Mode de règlement des comptes. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 23. Modification des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. Dissolution et liquidation. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution de l'association, le boni éventuel de dissolution sera affecté à une association ou à un projet à désigner à la majorité absolue par l'assemblée générale.

Art. 25. Dispositions finales. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 03 juillet 2008 à Luxembourg a élu les personnes suivantes au Conseil d'Administration:

Signé: Agboka Kossi Firmin, Ikuku Etikwa Nicole, Tamwo Sakeo Roger, Gueye Baye Mbor, Ngah Ndzana Madeleine Lilliane, Yone Thierry, Yone Laure.

Signatures.

Référence de publication: 2008116681/9364/129.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02866. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 389.020,40.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of July.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of IGEFI HOLDINGS S.à r.l. (formerly SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361, Strassen, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.481 (the Company). The Company has been incorporated on May 4, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1389 of July 19, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 6, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 10 of January 4, 2008.

The Meeting is chaired by Céline Pignon, attorney-at-law with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Anne Bosendorf, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Patrice Gallasin, lawyer, with professional address in Luxembourg as scrutineer of the meeting (the Scrutineer). (The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Shareholders of the Company represented at the Meeting and the numbers of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all of the 8,982,000 shares of the Company, representing the entire subscribed share capital of the Company of twenty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 24,950.-) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 364,070.40 to bring it from its present amount of EUR 24,950 to EUR 389,020.40 by the issuance of 758,480 new shares without nominal value, subscription and payment;
3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;
4. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 364,070.40 (three hundred and sixty-four thousand seventy euro forty cents) to bring it from its present amount of EUR 24,950 (twenty-four thousand nine hundred and fifty euro) to EUR 389,020.40 (three hundred and eighty-nine thousand twenty euro forty cents) by the issuance of 758,480 (seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty) new shares without nominal value.

Subscription - Payment

The Shareholders hereby waive their preferential subscription rights in respect of the present capital increase and accept the following subscriptions:

Clive Lewis, with address at 16, rue du Village, L-6183, Gonderange, Luxembourg, declares to subscribe for 49,900 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 23,952 to be allocated to the share capital account of the Company.

Jesper Steiness, with address at 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg, Luxembourg, declares to subscribe for 12,475 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 5,988 to be allocated to the share capital account of the Company.

James Dynan, with address at 165 Cottage Street, Apt.# 208, Chelsea, MA 02150, USA, declares to subscribe for 12,475 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 5,988 to be allocated to the share capital account of the Company.

Joseph Bsarani, with address at 5, rue des Champs, L-5443 Rolling, Luxembourg, declares to subscribe for 12,475 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 5,988 to be allocated to the share capital account of the Company.

Marcel Buda, with address at 7, rue du Jura, F-54400, Longwy, France, declares to subscribe for 24,950 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 11,976 to be allocated to the share capital account of the Company.

Paul Roberts, with address at Halters, 9 Mangorve Drive, Hetrford, Hertfordshire SG13 8AW, UK, declares to subscribe for 49,900 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 23,952 to be allocated to the share capital account of the Company.

Sivaram Neelakantan, with address at Flat 103, Building 29, Mantri Residency, Kalena Agrahara, Begur Hobli, Bannerghatta Road, Bangalore - 560 076, Karnataka, India, declares to subscribe for 9,980 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 4,790.40 to be allocated to the share capital account of the Company.

Terence F. Faherty, with address at 17 Bayberry Lane, Cohasset, MA 02025, USA, declares to subscribe for 249,500 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 119,760 to be allocated to the share capital account of the Company.

Cyril Mottet, with address at 7, av. des Uttins, 1180, Rolle, Switzerland, declares to subscribe for 199,600 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 95,808 to be allocated to the share capital account of the Company.

Philippe Mahieu, with address at 94, Impasse des Vergers de Bonnatrait, F-74140, Sciez, France, declares to subscribe for 12,475 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 5,988 to be allocated to the share capital account of the Company.

Adam de Courcy Ling, with address at 93, Eaton Terrace, London SW1W 8TW, Great Britain, declares to subscribe for 124,750 shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of EUR 59,880 to be allocated to the share capital account of the Company.

The proxies of the said subscribing parties, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The amount of EUR 364,070.40 (three hundred and sixty-four thousand seventy euro forty cents) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at EUR 389,020.40 (three hundred and eighty-nine thousand and twenty euro and forty eurocent), represented by 9,740,480 (nine million seven hundred and forty thousand four hundred and eighty) shares, without nominal value".

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de IGEFI HOLDINGS S.à r.l. (anciennement SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361, Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié le 19 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1389. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 novembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié le 4 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 10.

L'Assemblée est présidée par Céline Pignon, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Anne Bosendorf, employée privé, demeurant professionnellement au Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg (le Scrutateur). (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau).

Les Associés représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui après avoir été signée par les mandataires des Associés ainsi que par le Bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Les procurations des Associés représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des Associés et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il est établi par la liste de présence que 8.982.000 parts sociales de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de vingt quatre mille neuf cent cinquante euros (EUR 24.950,-) sont présents ou représentés à l'Assemblée, qui est, par conséquent, considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour.

II. Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 364.070,40 afin de le porter de son montant actuel de EUR 24.950 à EUR 389.020,40 par l'émission de 758.480 nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale, souscription et paiement;
3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;
4. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant pleine connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 364.070,40 (trois cent soixante-quatre mille soixante-dix euros quarante centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR 24.950 (vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros) à EUR 389.020,40 (trois cent quatre-vingt-neuf mille vingt euros quarante centimes) par l'émission de 758.480 (sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Paiement

Les Associés décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel en relation avec la présente augmentation de capital et acceptent les souscriptions suivantes:

Clive Lewis, résidant au 16, rue du Village, L-6183, Gonderange, déclare souscrire à 49.900 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 23.952,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Jesper Steiness, résidant au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg, Luxembourg, déclare souscrire à 12.475 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 5.988,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

James Dynan, résidant au 165 Cottage Street, Apt.# 208, Chelsea, MA 02150, Etats-Unis, déclare souscrire à 12.475 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 5.988,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Joseph Bsarani, résidant au 5, rue des Champs, L-5443, Rolling, Luxembourg, déclare souscrire à 12.475 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 5.988,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Marcel Buda, résidant au 7, rue du Jura, F-54400, Longwy, France, déclare souscrire à 24.950 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 11.976, devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Paul Roberts, résidant au 54, Pulham Avenue, Broxbourne, Hertfordshire EN10 7 TB, Grande-Bretagne, déclare souscrire à 49.900 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 23.952,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Sivaram Neelakantan, résidant au Flat 103, Building 29, Mantri Residency, Bannerghatta Road, Opp Meenakshi Temple, Bangalore - 560 076, Inde, déclare souscrire à 9.980 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 4.790,40 devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Terence F. Faherty, résidant au 17, Bayberry Lane, Cohasset, MA 02025, Etats-Unis, déclare souscrire à 249.500 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 119.760,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Cyril Mottet, résidant au av. des Uttins, 1180, Rolle, Suisse, déclare souscrire à 199.600 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 95.808,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Philippe Mahieu, résidant au 94, Impasse des Vergers de Bonnatrait, F-74140, Sciez, France, déclare souscrire à 12.475 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 5.988,- devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Adam de Courcy Ling, résidant au 93, Eaton Terrace, London SW1W 8TW, Grande- Bretagne, déclare souscrire à 124.750 parts sociales de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de EUR 59.880 devant être alloué au compte du capital social de la Société.

Les procurations desdites parties souscriptrices, après avoir été signées ne varietur par les représentants des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le montant de EUR 364.070,40 (trois cent soixante-quatre mille soixante-dix euros quarante centimes) est la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le montant du capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 389.020,40 (trois cent quatre-vingt neuf mille vingt euros et quarante centimes), représenté par 9.740.480 (neuf million sept cent quarante mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales sans désignation de valeur nominale".

Déclaration - Estimation des coûts

Le montant des frais en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 4.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PIGNON, A. BOSENDORF, P. GALLASIN et A. HOLTZ.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2008, Relation: LAC/2008/32211. — Reçu mille huit cent vingt euros trente-cinq cents. (0,50% = 1.820,35.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008116229/242/211.

(080135032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

D.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.802.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 août 2008

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 août 2008 que:

En exécution des dispositions de l'article 14 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 18 août 2008, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir d'engager la Société envers les tiers en conformité avec les pouvoirs décrits subséquentement aux points 1. à 3.

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

En exécution des dispositions de l'article 14 des statuts et des pouvoirs conférés par résolution du Conseil d'administration du 18 août 2008, les personnes définies ci-dessous ont le pouvoir d'engager la Société envers les tiers en conformité avec les pouvoirs décrits subséquentement aux points 1. à 3.

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

OPERATIONS - TRANSACTIONS, Signatures requises

3) Tous actes de disposition engageant la société, A + A ou A+A1

4) Actes de gestion journalière concernant l'activité d'intermédiation en assurances (y compris notamment la conclusion de contrats de courtage, la signature de correspondance courante, etc.), A1 +B ou B + B

Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure

Les porteurs de la signature A sont les personnes suivantes:

Madame Viviane GLAVIC, Administrateur-Délégué

Madame Nathalie MORAUX, Administrateur

Madame Marcelle GOFFART, Administrateur

Le porteur de la signature A1 est la personne suivante:

Monsieur Vincent FREDERICK, Administrateur-Délégué

Les porteurs de la signature B sont les personnes suivantes:

Monsieur Eric DEWAELEHEYS

Monsieur Philippe KRIESCHER

Monsieur Eloi THILL

Pour extrait conforme

DS.LUX S.A.

Viviane Glavic

Présidente et Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008116683/34/38.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00792. - Reçu 6,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Brasserie L'Empire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 141.393.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, indépendant, né à Sao Juliao (Portugal), le 02 avril 1974, demeurant à L-8285 Kehlen, 2, rue Brameschhof.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
BRASSERIE L'EMPIRE S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'exploitation d'une auberge de moins de dix chambres.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Olm.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA GONCALVES, retraité, né à Treixedo/Sta Comba Dao (Portugal), le 28 décembre 1955, demeurant à L-8340 Olm, 71A, boulevard Robert Schuman.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV. - Le siège social de la société se trouve à L-8393 olm, 53, rue de Capellen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à le comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Marques da Silva, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 03 SEP. 2008, Relation: EAC/2008/11306. — Reçu soixante-deux euros 12.400 à 0,5% = 62,-.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008117371/219/75.

(080136510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

PARTS HOLDINGS S.à.r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 114.960.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52342 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008116806/211/11.

(080135975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 93.714.

Avis rectificatif

*du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés
L080121559.05 du 18 août 2008*

Veillez lire:

Extrait des résolutions

prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008

- Les démissions des sociétés MADAS Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), résidant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique) résidant au 83, La Chavée, B-6717 Tattert sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;

- Monsieur Hubert HANSEN, pré-retraité, né le 17 octobre 1951, demeurant au 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour AMS INVESTISSEMENTS S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117440/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.